

A MONTPELLIER, LE SILENCE ENFIN ROMPU.

Dans d'autres académies, les collègues sont (souvent difficilement) parvenus à obtenir quelques informations ou la confirmation que des choses se mettaient en place. On a parfois commencé à leur parler de mobilités fonctionnelles, de mobilités géographiques « volontaires » (sans toutefois préciser les limites de ce volontariat) et de dispositifs d'accompagnement.

Dans l'académie de Montpellier, en revanche, le mot d'ordre semblait être « circulez, il n'y a rien à voir ». Rien n'a filtré jusqu'à aujourd'hui alors que les informations en provenance d'autres académies ou des syndicats nationaux circulaient depuis le mois de mars et que le « ventilateur à angoisses » tournait à plein régime.

Mais ça y est, le coup est parti, les chefs de services des rectorats de Montpellier et de Toulouse ont appris ce matin même, 24 juin, à quelle sauce ils allaient, eux et leurs agents, être mangés. Au-delà d'une réorganisation (et de la création, au passage, de nouveaux postes d'encadrement supérieur qu'il faudra bien compenser par des suppressions chez les personnels de base) de la direction de nos deux académies afin de donner une existence réelle à l'échelon régional, il leur a été annoncé la création de :

- services régionaux pilotés depuis Montpellier pour la formation professionnelle, l'orientation, l'enseignement supérieur et le patrimoine immobilier.

-de services inter-académiques dirigés :

- par Montpellier pour le service juridique et le conseil/contrôle des EPLE.

- par Toulouse pour l'informatique, les examens et concours et le centre de services partagés Chorus.

Le reste des services resterait par défaut, pour l'instant, service académique même s'il y a encore quelques points à éclaircir sur le schéma présenté et si, comme on le sait bien, il ne s'agit là que de la première étape d'une opération qui a vocation à se poursuivre dans les années prochaines.

On certifie que les services pilotés par Toulouse ont vocation à rester multi-sites mais il semble clair que cela ne vaut que pour 2020 et que dès 2021 des transformations plus profondes seront mise en œuvre (on peut craindre la mise en place d'une plateforme Chorus unique pour toute la région académique, une répartition des examens entre les deux sites de la DEC, une réorganisation des services informatiques, etc...) tandis que des postes seront inévitablement supprimés au passage car c'est là le véritable but de toute cette opération.

La tenue du premier CTSA de l'année le lundi 1er juillet prochain et l'annonce de la réunion d'un CTA et d'un CTSA commun Montpellier / Toulouse (une première !!!) dans les jours qui suivent laissent à penser que l'administration veut, par une information aussi tardive, mettre les personnels devant le fait accompli et empêcher ainsi toute mobilisation syndicale efficace.

Nous ne sommes pas dupes et resterons vigilants en ce qui concerne les annonces qui, n'en doutons pas, ne manqueront pas d'être faites à cette occasion. Nous continuerons à vous en tenir informés et nous rappelons que :

Le SPASEEN-FO :

- **S'oppose à toute forme de mobilité forcée.**
- **S'oppose aux suppressions de postes.**
- **Réclame une plus grande transparence et une meilleure information des agents quant à ces réorganisations qui auront un impact fort sur leur avenir.**